

BUDGET ANNEXE
**« CENTRE DE FORMATION
D'APPRENTIS »**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF**

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	6
2.4 La dette du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	7
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	8
4. La section de fonctionnement du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	9
4.1 Les recettes de fonctionnement du compte administratif	9
4.2 Les dépenses de fonctionnement du compte administratif	10
5. La section d'investissement du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	12
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	12
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	13

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

Le centre de formation d'apprentis (CFA) est un établissement public de formation professionnelle en alternance géré par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Situé au 200, rue Maurice Estrangin, zone d'activités des Milles - 13290 Aix-en-Provence. Le CFA accueille chaque année en externat, plus de 1 000 personnes en formation du CAP au Bac+2 dans les métiers de l'automobile (mécanicien auto, peintre auto, carrossier auto), les métiers du goût (cuisine, boulangerie, pâtisserie, service en restauration) et les métiers des services (vente/commerce, esthétique, coiffure, art floral)

Au total, ce sont 29 formations diplômantes qui sont dispensées en alternance soit en contrat d'apprentissage, soit en contrat de professionnalisation ou encore en formation continue.

La loi relative à la réforme de l'apprentissage impose depuis 2020 une comptabilité analytique pour la gestion de cette activité. En réponse, le budget annexe « centre de formation d'apprentis » a été créé le 1^{er} janvier 2023.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 se déclinent comme suit :

En K€	En K€	Montant total "voté" 2024	Montant réalisé 2024	Taux d'exécution 2024
Fonctionnement	Recettes totales	8 874,43	8 598,47	97%
	Dont recettes réelles	8 869,13	8 593,18	97%
	Dépenses totales	8 874,43	7 666,32	86%
	Dont dépenses réelles	7 726,85	7 374,37	95%
Investissement	Recettes totales	28 504,97	27 534,47	97%
	Dont recettes réelles	1 267,23	1 152,36	91%
	Dépenses totales	27 522,95	27 319,65	99%
	Dont dépenses réelles	1 427,50	1 224,20	86%

✓ **En section de fonctionnement :**

- Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **86%** et correspond à un total de **7 666 K€**.
- En recettes le taux d'exécution s'élève à **97%**, correspondant à un total de titres émis égal à **8 598 K€** ;
- Les dépenses réelles représentent **7 374 K€** et les recettes réelles **8 593 K€**.

✓ **En section d'investissement :**

- Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **99%** et correspond à un total de mandats émis de **27 320 K€** ;
- Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **97%** et correspond à un total de titres émis de **27 534 K€**.
- Les dépenses réelles représentent **1 224 K€** et les recettes réelles **1 152 K€**.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats de l'exercice : 2024	Résultats de clôture : 2024
Fonctionnement	982,02	-982,02	932,15	932,15
Investissement	-982,02	0,00	214,82	-767,20
Total	0,00	-982,02	1 146,97	164,95

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est positif (+164,95 K€). Ce résultat est principalement obtenu par le rattrapage du recouvrement de recettes versées par les OPCO (Opérateur de compétence) pour la participation à l'apprentissage sur les années antérieures.

Ces recettes permettent de dégager un excédent en section de fonctionnement et de ne pas recourir à la participation d'équilibre du budget principal prévue au budget à hauteur de 1 800 K€.

Le déficit d'investissement de 767 K€ est couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé permettant ainsi de financer les projets d'investissement votés.

Dès lors, le budget annexe « centre de formation d'apprentis » se clôture, en 2024, avec un résultat excédentaire de 165 K€ par rapport au résultat nul de 2023.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	CA 2023/2024	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	6 870,56	8 869,13	8 593,18	1 722,61	25%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	5 363,31	7 397,19	7 128,65	1 765,34	33%
Epargne de gestion courante (EBG)	1 507,26	1 471,94	1 464,53	-42,72	-3%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	22%	17%	17%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	32,13	96,29	48,68	16,55	52%
Résultat exceptionnel large	-32,13	-96,29	-48,68	-16,55	52%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	1 475,13	1 375,65	1 415,85	-59,28	-4%
Taux d'épargne de gestion	21%	16%	16%		
<i>Recettes réelles</i>	6 870,56	8 869,13	8 593,18	1 722,61	25%
<i>Dépenses réelles</i>	5 585,04	7 726,85	7 374,37	1 789,33	32%
Epargne brute (EBE)	1 285,53	1 142,28	1 218,81	-66,72	-5%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	19%	13%	14%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	1 066,67	1 120,50	1 066,67	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	218,86	21,78	152,14	-66,72	-30%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	3%	0%	2%		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)	8 133,34		7 066,68		
Capacité dynamique de désendettement	6,3		5,8		

Le taux d'épargne brute de 14% est en diminution par rapport au compte administratif 2023 (19%) en raison de recettes de gestion courante qui augmentent dans des proportions moins importantes que les dépenses de gestion (25% contre 33%).

Avec 1 219 K€ l'épargne brute permet de couvrir l'annuité en capital de la dette, d'un montant de 1 066 K€.

L'encours de dette est en diminution et passe de 8 133 K€ en 2023 à 7 067 K€ en 2024 à la suite du remboursement de l'emprunt.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « centre de formation d'apprentis » :

	Stock de dette au 31/12/2023 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2024 (b)	Emprunt d'équilibre 2024 (c)	Stock de dette au 31/12/2024 (a)-(b)+(c)
Volume	8 133 K€	1 067 K€	0	7 067 K€

Le stock de dette au 31/12/2024 de 7 067 K€ est en diminution de 13% avec aucun nouvel emprunt souscrit sur l'année 2024.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 1 067 K€ sur 2024 et est constant par rapport au précédent exercice.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « centre de formation d'apprentis » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisés en 2024	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Taux d'avancement au 31/12/2024	Ratio de couverture * (en année)
Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE TERRITORIALE ET RELATIONS INTERNATIONALES GESTION MDTURE 2020-26	1 280 K€	242 K€	121 K€	363 K€	28%	7,6
	SOUS-TOTAL	1 280 K€	242 K€	121 K€	363 K€	28%	7,6
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	10 K€	0	3 K€	3 K€	29%	2,5
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	100 K€	0	34 K€	34 K€	34%	1,9
	SOUS-TOTAL	110 K€	0	37 K€	37 K€	34%	2,0
	TOTAL GENERAL	1 390 K€	242 K€	158 K€	400 K€	29%	6,3

Le volume des autorisations de programme (AP) au 31 décembre 2024 est de 1 390 K€ avec un taux d'avancement de 29% au 31/12/2024.

En 2024, les principaux investissements représentent :

- 121 K€ réalisés pour les travaux récurrents afférents à l'autorisation de programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales Gestion Mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de gestion agrègent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées. Ici il s'agit de l'acquisition et du renouvellement de matériels pour le Centre de formation des apprentis.
- 3 K€ pour le programme logistique avec l'achat de mobilier
- 34 K€ pour le programme numérique pour l'acquisition de matériel informatique.

Le taux d'affectation des autorisations de programme votées est de 100%.

Il n'y a pas d'autorisation de programme à annuler en application des règles de caducité.

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Recettes réelles	6 870,56	8 869,13	8 593,18	97%	25%
Recettes de gestion courante	6 870,56	8 869,13	8 593,18	97%	25%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	105,21	64,00	71,31		-32%
731- Fiscalité locale		45,22	150,67		
74 - Dotations et participations	6 569,04	8 732,86	8 297,18	95%	26%
75 - Autres produits de gestion courante	0,04	2,23	9,01		
013-Atténuation des charges	196,28	24,82	65,00		-67%
Recettes d'ordre	1,99	5,30	5,30		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,99	5,30	5,30	100%	
Total recettes de fonctionnement	6 872,55	8 874,43	8 598,47	97%	25%
R 002 Résultat reporté ou anticipé					
Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 872,55	8 874,43	8 598,47	97%	25%

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est de 97. Le montant des recettes réelles titrées est de 8 593 K€, en augmentation de 25% par rapport au compte administratif 2023.

Cette augmentation concerne essentiellement le chapitre 74 qui est également la principale recette sur le budget. L'augmentation est de 26% sur le chapitre avec un taux d'exécution de 95%.

Le chapitre 74 concerne :

- Les recettes versées par les OPCO (Opérateur de compétence) pour la participation à l'apprentissage pour 8 297 K€. En effet des sommes importantes ont été régularisées par le service avec plus de 1 300 K€ de recettes supplémentaires qui n'étaient pas prévues au budget. Ce rattrapage exceptionnel permet d'assurer l'autonomie financière du budget ;
- La participation d'équilibre inscrite à hauteur de 1 821 K€ n'a pas été réalisée en 2024 compte tenu qu'elle n'était pas nécessaire à l'équilibre du budget.

Le chapitre 70 recouvre les ventes de prestations et services du CFA : 71 K€ de recettes, en baisse de 32% en raison de la diminution de l'offre de formation continue pour les adultes par rapport à 2023.

Le chapitre 75 concerne la mise à disposition et la location de salle : 9 K€ de recette en 2024.

Le chapitre 013 avec les atténuations de charges sur certaines dépenses des ressources humaines notamment pour des régularisations de tickets restaurant : 65 K€.

Les recettes d'ordre sont de 5 K€ pour l'amortissement des subventions.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Dépenses réelles	5 585,04	7 726,85	7 374,37	95%	32%
Dépenses de gestion courante	5 363,31	7 397,19	7 128,65	96%	33%
011 - Charges à caractère général	918,78	1 788,62	1 727,70	97%	88%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 403,53	5 319,81	5 163,57	97%	17%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	41,00	288,76	237,38	82%	
Autres dépenses de fonctionnement	221,73	329,66	245,72	75%	11%
66 - Charges financières	221,73	227,49	191,16	84%	-14%
67 - Charges exceptionnelles		48,25	0,65	1%	
68 - provisions		53,92	53,92	100%	
Dépenses d'ordre	305,50	1 147,58	291,95	25%	-4%
023 - Virement à la section d'investissement		854,22		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	305,50	293,36	291,95	100%	-4%
Total dépenses de fonctionnement	5 890,54	8 874,43	7 666,32	86%	30%
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1					
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	5 890,54	8 874,43	7 666,32	86%	30%

Les dépenses réelles ont été exécutées à hauteur de 95%, en augmentation de 32% par rapport au compte administratif 2023. Le montant des dépenses réelles mandatées est de 7 374 K€.

Les principales dépenses concernent les chapitres suivants :

- ✓ Chapitre 011 : des dépenses sont constatées à hauteur de 1 727 K€ pour une exécution proche des prévisions avec 97% de réalisation. L'évolution entre 2023 et 2024 est de 88%. Cette évolution s'explique par une exécution faible des dépenses liées aux bâtiments sur l'exercice 2023 du fait de la création du budget annexe au 1^{er} janvier 2023.
Les principales dépenses concernent l'achat de matières premières et fournitures pour l'apprentissage (fleurs, ingrédients pour la cuisine ou la pâtisserie, matériel de coiffure etc) avec 510 K€, les dépenses d'électricité du bâtiment pour 263 K€, les frais de nettoyage pour 203 K€ et la taxe foncière qui s'élève à 140 K€.
- ✓ Chapitre 012 : 5 163 K€ réalisés en 2024 pour ce poste de dépense recouvrant la masse salariale des enseignants du CFA , soit une augmentation de 17% par rapport à 2023. Cette évolution est consécutive à :
 - une refonte générale du régime indemnitaire au 1^{er} mars 2024 des enseignants notamment avec la revalorisation de l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) ;
 - au recrutement de trois professeurs supplémentaires.
- ✓ Le chapitre 65 présente un montant total de 237 K€ qui se décompose en :
 - 62 K€ pour les aides aux permis pour les apprentis. Elles sont mécaniquement en augmentation par rapport à 2023 (+21K€) du fait du passage du permis à 17 ans ;
 - 175 K€ qui portent sur l'annulation d'un rattachement en recettes (atténuation de charges sur rémunération de 152 K€, ainsi qu'un solde de rattachement de recette OPCO non exécuté de 23 K€ pour cause de rupture de contrat).
- ✓ Le chapitre 66 correspond au frais financier des emprunts, il présente une exécution de 84 % avec 191 K€ en diminution de -14% par rapport à 2023, signe d'une diminution de l'encours de dette.

- ✓ Au chapitre 67, il est constaté une exécution de 1% pour des dépenses de 0,65 K€ pour des annulations partielles sur des titres de recettes.
- ✓ Sur le chapitre 68 une dotation aux provisions pour le compte épargne temps 2024 a été exécutée pour 54 K€.

Les dépenses d'ordre sont exécutées à hauteur de 292 K€ et concernent l'amortissement des biens.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Dépenses réelles	1 308,67	1 427,50	1 224,20	86%	-6%
Dépenses d'équipement	242,01	307,00	157,53	51%	-35%
Opérations d'équipement	242,01	307,00	157,53	51%	-35%
Dépenses financières	1 066,67	1 120,50	1 066,67	95%	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 066,67	1 120,50	1 066,67	95%	0%
Dépenses d'ordre	1,99	26 095,45	26 095,45	100%	
040 - Opérations de transfert entre sections	1,99	5,30	5,30	100%	
041 - Opérations patrimoniales		26 090,15	26 090,15	100%	
Total dépenses d'investissement	1 310,66	27 522,95	27 319,65	99%	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		982,02			
Total des dépenses d'investissement cumulées	1 310,66	28 504,97	27 319,65	96%	

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 86%, soit un montant de 1 224 K€.

Les opérations d'équipement représentent 157 K€ de dépense sur l'exercice 2024, en diminution de 35% par rapport à 2023 avec :

- ✓ 121 K€ pour l'opération « Acquisition et renouvellement de matériels pour le CFA Aix ». Le renouvellement du matériel étant une opération récurrente et dépendante des besoins sur l'année. Sa diminution correspond à un ajustement au besoin réel de l'année 2024. Les dépenses concernent essentiellement du matériel pour la carrosserie ou la mécanique (valise, boîte, pistolet,...).
- ✓ 34 K€ pour l'opération « système d'information Métropolitain CFA » avec des achats de licences ou de matériels informatiques.
- ✓ 3 K€ pour l'opération « Logistique – CFA » avec de l'achat de mobilier divers.

Au chapitre 16, le montant de remboursement d'emprunt est identique à celui de 2023 avec 1 066 K€

Concernant les opérations d'ordre, il a été réalisé 5 K€ d'amortissement de subvention et 26 090 K€ opérations patrimoniales pour la régularisation suite à la reprise de l'actif sur le budget annexe.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Recettes réelles	23,15	1 267,23	1 152,36	91%	
Recettes d'équipement	23,15	285,22	170,35	60%	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	23,15	153,12	170,35	111%	
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)		132,10		0%	
Recettes financières	0,00	982,02	982,02	100%	
10- Dotations, fonds divers,réserves		982,02	982,02	100%	
Recettes d'ordre	305,50	27 237,73	26 382,11	97%	
021 - Virement de la section de fonctionnement		854,22		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	305,50	293,36	291,95	100%	-4%
041 - Opérations patrimoniales		26 090,15	26 090,15	100%	
Total recettes d'investissement	328,65	28 504,97	27 534,47	97%	
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					
Total des recettes d'investissement cumulées	328,65	28 504,97	27 534,47	97%	

Les recettes réelles d'investissement ont été titrées pour 91%, soit un montant de 1 152 K€.

Au chapitre 13, 170 K€ de subvention sont titrés soit une réalisation supérieure au budget voté (111%). Les versements concernent l'ANFA (Association nationale pour la formation automobile) qui participe à l'acquisition de matériel.

Il n'y a pas eu de recours à de nouveaux emprunts sur l'année.

Au chapitre 10, l'affectation du résultat au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2023 a été de 982 K€.

Les recettes d'ordre sont stables en ce qui concerne l'amortissement des biens avec 291 K€. On note également 26 090 K€ d'opérations patrimoniales pour la régularisation suite à la reprise de l'actif sur le budget annexe.